



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Académie nationale de médecine se trompe de cible en s'en prenant à l'OMS et à son rapport 2019 sur l'épidémie du tabac

PARIS, le 13 décembre 2019 - Le communiqué de presse de l'Académie nationale de médecine en date du 06/12/2019 sur la cigarette électronique¹ s'en prend à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en lui attribuant des intentions qui ne sont pas les siennes. Pour l'Alliance contre le tabac (ainsi que pour l'Académie de médecine, nous n'en doutons pas), l'OMS est une institution éminemment respectable, qui mesure avec grand soin ses déclarations en s'assurant qu'elles sont fondées sur des preuves et un consensus scientifiques.

Il est naturellement possible de ne pas être en accord avec toutes ses prises de position. Cependant, nous pensons que la santé publique en France et dans le monde n'a rien à gagner d'une controverse stérile issue de la lecture partielle et fragmentaire du récent rapport de l'OMS qu'en a fait une certaine presse. Plutôt que de se fier aux articles de la presse grand public pour analyser les propos de l'OMS, l'Académie nationale de médecine aurait dû prendre son information à la source, en se référant directement au rapport (en anglais) publié durant l'été 2019, *WHO Report on the Global Tobacco Epidemic, 2019 - Offer help to quit tobacco*. L'Académie aurait alors pu constater qu'il s'agit d'un rapport très pondéré sur le sujet. Certes, l'OMS y déclare que la cigarette électronique est nocive, mais elle ne le fait pas « sans arguments » et elle prend toutes les précautions nécessaires pour relativiser cette nocivité.

Plus précisément, les propos de l'OMS sont les suivants :

- **Dans les facts sheets²** du rapport, publiés en français, il est dit : « *les inhalateurs électroniques de nicotine ne sont pas sans danger mais sont généralement moins dangereux que les cigarettes* » et qu'il faut « *éviter que les non-fumeurs...ne se mettent à utiliser des inhalateurs* »

¹ <http://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2019/12/Cigarette-e-CC%81lectronique-10-12-19.pdf>

² <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>

électroniques », ce que disait déjà aussi l'Académie nationale de médecine dans son avis de 2015.

- **Dans le rapport complet** de l'OMS (en anglais³), il est dit que les cigarettes électroniques sont moins toxiques que le tabac mais que les données sont insuffisantes pour chiffrer la diminution du risque associée à leur utilisation (ce qui est aussi parfaitement acceptable) (« **ENDS' aerosols are likely to be less toxic than cigarettes but there is insufficient evidence to quantify the precise level of risk associated with them.** »)

Par ailleurs l'OMS précise que la cigarette électronique pourrait être un moyen pour quitter le tabac, mais que les données actuelles sont insuffisantes pour qu'elle, en tant qu'Organisation mondiale de santé, la recommande comme un moyen d'arrêt du tabac en population générale, ce qui est objectivement vrai : « **The evidence on the use of ENDS as a potential cessation aid is still being debated. Some evidence has suggested ENDS may work as a cessation aid for some people. However, the evidence required to support the role of ENDS as an intervention at population scale is limited.** »

En pratique, le rapport de l'OMS recommande au monde entier de mettre en œuvre les mesures de bon sens qui ont été préconisées en France : **produit formellement déconseillé chez les non-fumeurs**, ne devant **être utilisé que pour aider à sortir du tabac** et ne pouvant être spécifiquement mis en avant dans ce contexte jusqu'à preuve formelle de son équivalence ou supériorité d'efficacité par rapport aux autres aides au sevrage scientifiquement validées.

Cette position est d'ailleurs cohérente avec celle publiée par l'Alliance contre le tabac encore récemmentⁱ.

Ainsi, l'Académie nationale de médecine peut défendre la cigarette électronique comme une voie possible d'arrêt du tabac. Mais, même s'il est justifié de rassurer les vapoteurs dans le contexte actuel de désinformation, il est important de ne pas laisser croire que la cigarette électronique n'a aucun inconvénient. En effet, c'est en fonction du rapport bénéfice/risque que doit être évaluée toute mesure de santé car aucun médicament, aucune mesure thérapeutique n'a un risque nul.

Cette mise au point étant faite, l'Alliance contre le tabac réitère sa reconnaissance et son respect pour l'important travail fait par l'Académie nationale de médecine pour faire régresser le fléau sanitaire du tabagisme.

Contacts presse

Loïc JOSSERAN – Président

Marion CATELLIN - Coordinatrice

Alliance contre le tabac, 13 rue d'Uzès, 75002 Paris

06 50 54 69 06

direction@alliancecontreletabac.org

Twitter/ Facebook : @FranceSANSTabac

ⁱ <https://www.alliancecontreletabac.org/communiqués-de-presse/29/10/2019>

³ https://www.who.int/tobacco/global_report/en/